



Le 3 décembre 2020

Négociation salariale Caisses d'Épargne (NAO) **LES RESPONSABLES, VOUS LES CONNAISSEZ !**

Après l'affront fait aux salariés à travers la proposition inacceptable de BPCÉ de limiter la NAO de la Branche à une enveloppe de 1% de la masse salariale affectée aux seules mesures individuelles, englobant ou pas une partie consacrée à l'égalité professionnelle, l'heure est venue de démasquer les responsables...

Si Catherine Halberstadt, notre interlocutrice en négociation, a présenté la mesure, elle n'est en réalité que la porte-parole des décideurs, les présidents de directoire ! En effet, le mode de décision dans la Branche en matière de rémunérations, c'est ainsi établi, ce sont les patrons de Caisses qui donnent un mandat à BPCÉ.

Cela rend d'autant plus inacceptable la pingrerie de la mesure annoncée du fait qu'elle est prise par nos dirigeants locaux qui devraient, pourtant, être les mieux placés pour savoir combien leurs salariés ont fourni d'efforts en 2020 en n'hésitant pas à s'exposer à de réels risques de contamination.

Il est vrai que celles et ceux qui décident ainsi de l'évolution de nos salaires perçoivent en moyenne une rémunération égale à 20 fois le salaire médian de la branche CE ! Les fins de mois difficiles, ils ne connaissent pas ! Qui plus est, nombre de leurs frais sont pris en charge par l'entreprise. Facile dans ces conditions de mettre en avant la hausse du coût du risque, la baisse du résultat et la détérioration du coefficient d'exploitation pour bloquer les salaires !

Face à ce manque de loyauté, l'intersyndicale a décidé d'interpeler ces 16 responsables :

Stéphane CAMINATI - Pierre CARLI - Joël CHASSARD - François CODET - Bruno DELÉTRÉ - Alain DENIZOT - Jean-Pierre DERAMECOURT - Nicole ETCHEGOÏNBERRY - Bruno GORÉ - Paul KERANGUEVEN - Gilles LEBRUN - Gwilherm LE DONNÉ (DG ITCE) - Didier PATAULT - Christophe PINAULT - Laurent ROUBIN - Jérôme TERPEREAU

à travers une lettre ouverte (*en annexe de ce tract*) pour les sensibiliser à la portée de la mesure prise et leur demander de revoir leur décision inacceptable, irrespectueuse et fragilisant le pouvoir d'achat des salariés.

Pour rappel, la contre-proposition exprimée par l'intersyndicale

0,8% d'AG + une prime PEPA¹ de 1000 €

est réaliste, raisonnable et surtout largement supportable par les entreprises.

Réponse attendue avant le 11 décembre, date de la prochaine NAO !

¹ PEPA : Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat